

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240924-48_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LIENARD Evelyne, procuration à Mme LABALETTE Martine ; M CARRIERE Guy, procuration à Mme CATTEAUX Annick ; M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; M NOWAK Daniel, procuration à M TABARIE Didier ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M LEVEQUE Pascal ; M JOURDAIN Philippe ; M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le conseil a choisi M BOULET Jean-Marc pour secrétaire.

QUESTION N° 48/2024

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB NEUVILLOIS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BARBRY

La réfection des courts intérieurs de tennis est actuellement engagée et avec elle se présente la nécessité de remplacer les bâches qui entourent ces terrains.
Par ailleurs, les poteaux sur lesquels sont fixés les filets doivent également être remplacés.

Afin de participer au financement de ces bâches et des poteaux de filets, je vous propose d'accorder au Tennis club neuvillois une subvention exceptionnelle de 2 500 €, représentant 27% de la dépense totale.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet 30 septembre 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 26 septembre 2024

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy



Jean-Marc BOULET,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>